Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 079-200069755-20250408-DP20250081-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20250081

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Prévention et gestion des déchets

OBJET : **Attribution marché n°M25GP01 travaux création plateformes pour collecte déchets**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 22. La décision concernant la préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents de travaux dont le montant est inférieur ou égal à 500 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes Mellois en Poitou de déployer un nouveau mode de collecte des ordures ménagères et emballages avec des bacs de collectes collectifs nécessitant des aménagements particuliers de type plateforme béton ;

Considérant les objectifs politiques de la Communauté de communes en faveur de l'emploi s'appuyant notamment sur des structures d'insertion accompagnant des personnes éloignées de l'emploi par un appui et un accompagnement vers l'emploi, la formation, … et pour lesquelles la réalisation de travaux ou de services est définie comme support à l'action d'insertion ;

Considérant que les marchés réservés aux structures d'insertion pour l'activité économique (SIAE) au sens des articles L2313-13 et L2112-2 du code de la Commande Publique répondent aux objectifs de la collectivité ;

En ce sens, il est prévu un marché de travaux réservé aux SIAE pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois soit 3 ans maximum.

Vu la consultation mise en œuvre à l'aide d'une publication sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchespublics.com et sur le journal d'annonces légales Nouvelle République édition Deux-Sèvres :

- Date de publication dématérialisée : 17/01/2025
- Date de publication dans la Nouvelle-République ed. Deux-Sèvres : 17/01/2025
- Date limite de remise des offres : 13/02/2025 à 12h00
- Nombre de plis parvenus dans les délais : 1

Vu le rapport d'analyse des offres du 17/03/2025;

Vu l'avis favorable de la revue des marchés du 27/03/2025 ;

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 079-200069755-20250408-DP20250081-AU

Considérant que l'offre la mieux classée au regard des critères de la consultation est celle proposée par :

- L'entreprise Association d'Insertion du Pays Mellois pour un montant maximum de 240 000,00€ HT sur la durée du marché.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché n°M25GP01 pour un montant de 240 000€ hors taxes maximum sur la durée du marché, à l'entreprise Association d'Insertion du Pays Mellois située 48 B rue du Tapis Vert à MELLE (79500).

Article 2 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET
Président
8 avr. 2025